Écran tv cassé

Par Bruno1504

Bonjour mon fils à cassé l'écran de ma télévision dans quelle mesure puis je être remboursé par mon assurance habitation ?

Par ESP

Bonjour
Pour cela, il faut une option particulière de la Responsabilité civile, qui couvrirait si vous, vos enfants ou encore votre chat ou chien, êtes à) l'origine du sinistre.
Mais nous ne connaissons pas le contenu de votre contrat MRH, vous devriez regarder.

Par janus2

Bonjour,
La responsabilité civile couvre l'assuré pour les dégâts qu'il peut commettre lui (ou un des siens) aux tiers. En aucun cas une telle assurance couvrirait l'assuré pour les dégâts qu'il pourrait se commettre à lui même.

Par ESP

Cela existe, j'ai cette option "Responsabilité civile vie privée" sur mon contrat...

Par janus2

Cela existe, j'ai cette option "Responsabilité civile vie privée" sur mon contrat...

A quoi sert la responsabilité civile vie privée ?

Votre responsabilité civile personnelle peut être engagée dans chaque acte de la vie quotidienne, si vous causez un dommage à un tiers ou à un bien lui appartenant. La personne lésée peut alors se retourner contre vous et vous réclamer des dommages et intérêts et/ou le remboursement des frais engagés.

Souscrire une assurance responsabilité civile vie privée permet alors de prendre en charge financièrement les dommages non intentionnels que vous avez causé à des tiers.